



RTT cadre syntec rémunéré

Par **tib90**, le **05/03/2015 à 12:42**

Bonjour, rnJe n'ai pas très bien compris la nature des RTT. Sont-ils comptabilisés comme du travail effectif et ainsi rémunérés sur 7h ? Par exemple si je prend un RTT, serais-je rémunéré $7h \times \text{taux_horaire}$?

Par **moisse**, le **06/03/2015 à 11:12**

Bonjour,rnTout est dans la définition: "Récupération du temps de travail" sous-entendu effectué au delà du temps rémunéré.

Par **Lag0**, le **06/03/2015 à 13:30**

Bonjour,rnLes jours de RTT sont bien du temps de travail effectif.rnPour la rémunération, vous devez être payé comme si vous aviez travaillé.